



Nantes, le 20 janvier 2025

Monsieur le Directeur Général
Du CHU de NANTES
Direction Générale
Immeuble Deurbroucq

Envoi par mail

Objet : Préavis de grève de l'ensemble du personnel des services de psychiatrie, de pédopsychiatrie et des urgences psychiatriques

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous déposons un préavis de grève limitée pour la journée du **28 janvier 2025 à partir de zéro heure**, pour tous les professionnels des services de psychiatrie, de pédopsychiatrie et des urgences psychiatriques.

L'intersyndicale exige :

- L'arrêt des fermetures de lits d'hospitalisation et d'admission et la réouverture des lits déjà fermés sur le territoire départemental, régional et national,
- La création d'unités de pédopsychiatrie avec les moyens nécessaires à leur fonctionnement,
- Le renforcement du travail en secteur de psychiatrie,
- L'embauche de nouveaux professionnels avec le remplacement de tous les arrêts de travail, des recrutements sur les postes vacants et l'augmentation des effectifs pour tous les métiers,
- Le respect des missions des équipes de renfort et de suppléance,
- L'accélération de l'accès à la formation par un remplacement systématique dans les services ainsi qu'une formation suffisante pour permettre l'exercice de travail spécifique en psychiatrie,
- L'attribution de l'Indemnité Forfaitaire de Risque et de l'indemnité d'insalubrité à son taux maximum,
- Des jours d'ASA suite à une situation de violence vécue par les professionnels,
- Des locaux adaptés pour l'accueil des patients.

Conformément à la réglementation, la période du préavis doit voir l'ouverture de négociations sur ces revendications.

En l'absence d'accord à l'issue des négociations, la grève prendra **le mardi 28 janvier 2025 à zéro heure**.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos meilleures salutations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'intersyndicale CGT- SUD Santé Sociaux